

Jean-Pierre Sueur : « Il faut revoir la procédure des contrats de ville »



LE MAIRE d'Orléans réfléchit depuis longtemps avec Martine Aubry sur la poli-

tique de la ville. Pour lui, les contrats de ville, qui seront renégociés début 1998, devront être plus sélectifs.

« La Tribune » - *On a l'impression que le gouvernement, pour la politique de la ville, veut tourner le dos à une logique de zonage qui consiste à traiter à part les quartiers difficiles pour une action plus globale, visant à renforcer la mixité dans l'ensemble du tissu urbain ?*

Jean-Pierre Sueur. - Il ne faut pas tomber dans une vision caricaturale ! On oppose systématiquement deux logiques qui ont en réalité toujours coexisté dans les politiques menées. La première, strictement territoriale, isole les quartiers les plus difficiles pour mieux les traiter, avec des solutions spécifiques. Cela a commencé avec la procédure des DSQ

(développement social des quartiers), les mesures pour l'éducation nationale (zone d'éducation prioritaire). Le gouvernement précédent est sans doute allé trop loin dans cette voie, en multipliant les zones spécifiques : zone de rénovation urbaine, zone sensible, zone franche. C'est vrai qu'on risque, en montrant du doigt les quartiers, de leur porter préjudice.

L'autre logique est celle des contrats de ville, où l'on considère que le quartier fait partie d'une ville : on réunit autour de la table tous les acteurs de l'agglomération, et on travaille à « refaire la ville » en mettant en œuvre une mixité dans l'affectation des espaces et de l'habitat.

Les contrats de ville ont-ils été

un instrument efficace pour mettre en œuvre une réelle mixité ?

● Les contrats de ville partaient d'une bonne intuition, à savoir la nécessité de considérer les problèmes au niveau de l'agglomération. Mais en pratique, sur le terrain, cela s'est traduit par un processus particulièrement complexe. Vous réunissez six ou sept communes autour d'une

table, plus le département et la région, les services de l'Etat concernés et toutes les associations ! Cela donne lieu inévitablement à des négociations interminables, pour parvenir péniblement à un tableau à double entrée qui met une subvention en face de chaque action. Au final, on a une dilution de l'effort financier. Il faut donc revoir la

procédure, et aussi être plus sélectif dans le nombre de quartiers concernés. 800 contrats de ville, c'est trop, c'est clair.

Faut-il conserver les zones franches ?

● Il faut continuer à fournir un effort particulier pour les quartiers en grande difficulté. Les zones franches sont-elles une bonne chose ? C'est trop tôt pour le dire. On pourra faire une première évaluation à la fin de cette année seulement. Pour ce qui est d'attirer des entreprises, il n'est pas scandaleux de donner à ces quartiers très défavorisés des incitations fiscales supplémentaires, lorsque l'on voit tout ce qu'une commune est prête à mettre pour attirer des entreprises. Mais c'est surtout pour les commerces que la zone franche peut avoir une utilité : elle permettrait de redynamiser le tissu commercial, en faisant venir des enseignes prestigieuses, et donc recréer de la vie dans ces quartiers.

PROPOS RECUEILLIS
PAR ISABELLE DE GAULMYN

« Il faut être plus sélectif dans le nombre de quartiers concernés. 800 contrats de ville, c'est trop. »
